

## **RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Preuseville sous la Présidence de Monsieur Cédric NÉNOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cédric NÉNOT, Maire, Madame Daniella LEMAIRE, Première Adjointe, Madame Patricia GLACHANT, deuxième Adjointe

Mesdames Mélanie CAILLY, Katia SAGNIER et Corinne TAILLEUR

Messieurs Anthony DUCHEMIN, Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ, Benoît DUMINIL, Bertrand LANDAIS et Hervé VASSARD

Secrétaire de séance : Madame Patricia GLACHANT

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **032.2024 COLIS DES AÎNÉS**

Les colis sont offerts aux personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2024 dont la résidence principale est à Preuseville au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Après délibérations, les conseillers municipaux décident que le budget octroyé par colis sera entre 45 et 50 €. Les colis seront distribués le samedi 14 décembre 2024 entre 10 h et 12 h, les aînés seront invités ce même jour à partir de 15 h, à participer à la fête de Noël des enfants avec lesquels ils pourront partager des jeux de société, une promenade en calèche et le goûter.

### **033.2024 NOËL DES ENFANTS**

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 14 décembre 2024. Une promenade en calèche sera proposée aux enfants. Ce moment convivial sera intergénérationnel. Les enfants prendront leur goûter et partageront des jeux de société avec les aînés.

Une somme de 25 € est attribuée à chaque enfant de 0 à 12 ans (au 31.12.2024).

Un questionnaire sera envoyé aux familles pour savoir si elles seront présentes le jour de "l'Arbre de Noël". Les conseillers Municipaux décident que seuls les enfants présents recevront un cadeau.

Mesdames Mélanie CAILLY, Katia SAGNIER et Corinne TAILLEUR se chargeront du choix chez « Histoire de papier – Sajou » à Neufchâtel-en-Bray.

Les chocolats seront achetés chez Brun.

Madame Nathalie DUCEPT, secrétaire de Mairie, fera les achats et les commandes nécessaires pour le goûter.

### **034.2024 VŒUX DU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se déroulera le jeudi 16 janvier 2024 à 19 h à la salle des fêtes. Elle sera suivie d'un cocktail avec toasts salés et sucrés. Une invitation sera adressée vers le 15 décembre avec un coupon réponse à retourner en Mairie, ce, pour éviter le gaspillage.

### **035.2024 CHÈQUE DÉGRÈVEMENT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le chèque de 14 € en règlement d'un excédent de versement sur la taxe foncière.

### **036.2024 PROJET ÉOLIEN CALLENGEVILLE**

L'enquête publique relative au projet éolien de Calengeville a débuté le lundi 7 octobre à 9 h et se terminera le 8 novembre 2024 à 17 h. Le projet concerne l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien constitué de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Calengeville.

Après avoir délibéré, considérant l'intérêt écologique, économique ainsi que les retombées à long terme pour la commune de Calengeville, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont approuvé ce projet.

### **37.2024 RÉPARTITION SYNDICATS (ANNULE ET REMPLACE)**

Il a été procédé à l'élection et à la désignation des délégués et suppléants aux différentes commissions à savoir :

- Syndicat Electrique Départemental  
Délégué : Monsieur NÉNOT Cédric  
Délégué suppléant : Monsieur DUMINIL Benoît
- Communauté de Communes de Londinières :  
Délégué : Monsieur VASSARD Hervé  
Délégué suppléant Monsieur NÉNOT Cédric
- Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement :  
Délégués : Madame LEMAIRE Daniella et Monsieur LANDAIS Bertrand  
Délégué suppléant : Monsieur DUMINIL Benoît
- SIVOS Smermesnil/Saint-Pierre-des-Jonquières/Preuseville :  
Délégués : Madame GLACHANT Patricia, Messieurs DUCHEMIN Anthony et NÉNOT Cédric  
Délégué suppléant : Madame CAILLY Mélanie

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cédric NÉNOT informe le Conseil :

- Le chantier de l'enfouissement des réseaux n'est pas encore finalisé. Quelques points sont toujours en attente :
  - Le Maire souhaite que l'éclairage de l'église soit pris en charge par Forlumen,
  - Les poteaux rue de l'église seront retirés prochainement,
  - Le démontage des poteaux de Télécom sera effectué par un sous-traitant de Forlumen, La dernière facture d'Orange sera réglée à la fin des travaux.
  - Forlumen doit fournir des faisceaux pour que le branchement des éclairages de Noël soit possible sur les poteaux d'éclairage public du centre du village,
  - L'éclairage du parking de la salle des fêtes, qui est très puissant, reste allumé toute la nuit. Le Maire souhaite que des modifications de durée et d'intensité soient apportées,
  - Route de Clais à l'entrée de PREUSEVILLE (côté Smermesnil) : Sur 40 mètres avant la sortie du village, une portion de la route a été refaite suite à un dommage sur une canalisation, sur le reste de la route la chaussée est très chaotique. Des caniveaux sont toujours dégradés. La demande auprès de la DDE sera réitérée.  
Il n'y a pas de réception de travaux obligatoire. Le Maire et Monsieur Hervé VASSARD vont faire le point rapidement avec la société FORLUMEN.

Monsieur le Maire prévoit à l'avenir de changer les ampoules des luminaires des hameaux en les remplaçant par des LED.

L'entreprise RICOUARD a cassé une plaque devant la salle des fêtes, ils vont réaliser les réparations nécessaires.

Une prime de Noël de 150 € va être versée aux agents communaux.

Une association va être créée par des parents d'élèves du SIVOS de Smermenil/Saint-Pierre-des-Jonquières/Preuseville pour aider au financement des voyages et des sorties scolaires. Madame Mélanie CAILLY présente une demande de soutien financier de leur part. La possibilité d'une subvention sera étudiée par le Conseil après la création de l'association et la présentation des projets.

Madame Patricia GLACHANT informe le Conseil Municipal que la Chapelle d'Hesmy est en photo dans le journal paroissial. Une association doit être créée. La Mairie pourrait entreprendre la réfection de la toiture si des subventions étaient accordées.

La séance est levée à 22 h 30